



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-546

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, madame Kate Kirouac, greffière de la Ville de Chapais,

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 14 février 2023, a adopté le règlement numéro 23-546 portant le titre suivant :

RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 21-536, DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 21-534, DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 21-535 AINSI QUE LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 21-533 DE LA VILLE DE CHAPAIS

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville de Chapais où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 15^e jour du mois de février 2023.


Kate Kirouac
Greffière